

## **Mettre en œuvre la pensée éducative korczakienne**

par René-Julien Baron, chef de service éducatif au MECS de Cerdagne Angoustrine (ADPEP.66), responsable de la nouvelle Villa Korczak

**P**uisque je ne dispose que de 15 minutes, je vous épargnerai les détails de mon parcours professionnel. Cependant, je ne peux pas passer sous silence celui qui m'amène d'une façon directe devant vous.

Il y a une dizaine d'années j'ai eu la chance de croiser dans un centre intergénérationnel dont je devais prendre la responsabilité, une vieille dame polonaise qui traduisait des articles de Janusz Korczak dont je ne connaissais pas l'œuvre. Nous avons échangé autour de ce qui nous tenait le plus à cœur, les droits de l'enfant, la pédagogie et l'éducation en général. Depuis, Janusz Korczak ne m'a plus quitté... Pour moi, il ne s'agit pas d'une méthode, mais d'une façon de penser, d'une façon d'être.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de chef de service à la MECS de Cerdagne (maison d'enfant à caractère social) dans les Pyrénées-Orientales, du côté de Font-Romeu et de l'Andorre, l'établissement était en restructuration. Il s'agissait de la fusion de deux établissements voisins avec une même mission.

Le projet consistait à regrouper dans des sites différents, des groupes de dix jeunes, par âges où/et problématiques. Pour ce faire, l'achat de plusieurs villas était envisagé.

Je proposais à la direction de réunir dans l'une d'entre elles des préadolescents et adolescents particulièrement en difficultés scolaires, la plupart d'entre eux étant inscrits en SEGPA (*Section d'enseignement général et professionnel adapté*).

Je ne prétends aucunement être un « spécialiste de Janusz Korczak ». Ce qui m'intéresse c'est surtout la déclinaison pratique que l'on peut en faire et les pistes de solutions réelles aux questionnements et plaintes éducatives ;

— « Il n'y a plus d'autorité. »

— « Il n'existe pas de sanctions adaptées. »

Et aussi à certaines questions fondamentales comme l'atténuation du conflit de loyauté auquel se confrontent beaucoup d'enfants placés ; « *Comment m'autoriser à montrer que je ne suis pas si mal tout compte fait dans cette maison, sans trahir mes parents desquels ces éducateurs m'ont séparé* ». Et qui plus est, quelle prétention que de vouloir refaire du lien entre ceux que l'on a séparés !

**La pédagogie de Janusz Korczak nous permet de faire vivre l'enfant dans un espace où l'adulte n'est « que » le garant et le régulateur d'un fonctionnement régi par des règles pensées avec les jeunes accueillis autour du « comment on vit ensemble ? »**

Bien sûr, tout ne se résoudra pas d'un coup de baguette magique. Cette façon de faire n'a « que » le mérite de nous fédérer autour d'un projet, de donner une plus grande cohérence à nos interventions et de nous obliger à prendre de la distance avec le « faire » et ainsi à permettre, notamment à l'adolescent de « symboliser » par cette mise en mots de ses actes.

Je vous donne lecture de quelques passages du projet de la villa Janusz Korczak : « La spécificité de la villa « Janusz Korczak » est d'accueillir des jeunes garçons et filles de 12 à 16 ans environ, plutôt en difficulté scolaire et souvent inscrits en SEGPA... L'ambition du projet est d'associer le plus possible les jeunes, autour de leur scolarité, à une vie de groupe répondant à des règles de fonctionnement « participatif » et institutionnalisées... »

Avec humilité, nous nous sommes inspirés de la pédagogie de Janusz Korczak, essayant de l'adapter, le mieux qu'il soit, et pour ce que nous en connaissons, aux contraintes et exigences institutionnelles...

L'équipe, formée de quatre éducateurs, une maîtresse de maison, deux agents de nuit, à temps plein, une psychologue à 15 % ETP (Équivalent temps plein) et un chef de service à 40 %, s'attachent à organiser la vie quotidienne autour d'un fonctionnement élaboré avec les jeunes, chacun de sa place...

L'animation de ce groupe ne consiste pas à appliquer et faire appliquer des règles, mais à mettre chaque individu en face de ses capacités où difficultés, à s'y confronter et à l'aider à s'en servir où à les dépasser en proposant des solutions individuelles tenant compte de son histoire de vie et de « là où il en est »...

Les activités ludiques sportives et culturelles sont pensées dans une globalité devant à la fois éveiller les jeunes à un désir d'accès à la culture, mais aussi étayer un désir d'apprendre et ainsi tenter de mettre du sens à une scolarité souvent délaissée car réveillant une angoisse massive...

Un journal (VAZYRACONTE) est édité environ une fois par trimestre. Il sert à la fois d'espace d'expression et de relais d'information... Un site internet en cours de construction proposera un lien technologique supplémentaire...

La réassurance du jeune dans une relation apaisée avec l'adulte et ainsi par la suite vraisemblablement avec la vie en société passe par une dépossession du pouvoir adulte individuel au profit d'un « vivre ensemble » institutionnalisé et régit par des règles communes adultes/jeunes...

Ainsi **un tribunal** est nommé chaque mois (trois juges se succèdent par ordre alphabétique) qui se réunit une fois par semaine pour traiter des « affaires » portées à sa connaissance par le biais d'une « **boîte à affaires** » dans laquelle chacun (jeune) peut déposer une requête. Ce tribunal y répond en se référant à un code précis et très détaillé dont les trois titres génériques sont :

1. Le tribunal se dessaisit
2. Le tribunal pardonne
3. Le tribunal condamne

La sanction ultime pouvant être la parution de « l'affaire » dans le journal.

Tout serait idéal dans le meilleur des mondes si quelques obstacles directs ou indirects ne venaient pas faire frein à cette mise en place.

Sans prétendre en faire une liste exhaustive, j'en relève spontanément quelques-uns que je vous livre sans ordre d'importance.

Tout d'abord celui qui me paraît néanmoins essentiel est **l'abandon de l'intérêt pour « l'éducation » de la part de beaucoup d'associations gestionnaires**. Jamais le droit de l'enfant n'est évoqué. Plus préoccupées par leur pérennité gestionnaire, la plupart d'entre elles se concentrent surtout sur la « reprise » d'établissements dans un champ plus global du sanitaire et du social (ESAT, EPAD, etc.). Ce qui a fait dire à l'une de nos administratifs avec fierté : « Maintenant on fait de la couche à la couche » !!!

— **La loi de février 2002**, en voulant à juste titre s'assurer de la place de « l'usager au centre du dispositif » a mis en place des outils quasi-administratifs en demandant aux équipes éducatives de mettre en fiches des personnalités et des projets « individualisés » en colonnes et en cases à cocher ! En outre La participation obligatoire des parents, souvent maltraitants, à ces projets, entraînent l'enfant vers une culpabilité évidente en lui faisant ressentir que s'il est « placé », c'est qu'il a été un mauvais enfant. Les deux souffrances (parentale et infantine) faute de moyens sans doute, ne pouvant être pris en compte séparément. Si cela peut obliger les institutions à avoir un minimum d'attention et de contrôle pour éviter d'éventuelles maltraitances institutionnelles, je ne suis pas certain que cela ne se fasse au détriment de la réelle attention que nous devrions porter au bien être de l'enfant, tant dans les conditions d'accueil hôtelier que dans les postures éducatives du quotidien ; toutes ces « petites choses » qui entraînent certains adultes à des abus de pouvoir, par fatigue parfois, par maladresse souvent, où par manque de formation spécifique sur l'accompagnement des groupes d'enfants.

— **La tendance forte des établissements vers une gestion financière avant tout**, les entraîne vers ce que certains économistes critiques appellent une *quantophrénie ambiante*. Cette maladie de la mise en chiffre entraîne dans notre milieu quelques anachronismes. À titre d'anecdote je citerais un directeur d'établissement qui un matin m'a demandé pourquoi « 30 % de l'effectif d'un groupe n'était pas à l'école ? ». Estomaqué sur le coup, il m'a fallu la descente de l'escalier pour comprendre qu'étant donné que le groupe était de 9 enfants, il s'agissait de Andréa qui était malade, de Robert qui n'avait pas cours et de Maxime qui devait se trimballer une flémingite aiguë ce jour-là !!! Un autre m'a demandé par courriel de lui calculer le TAM (Temps Actif Mobilisable ?) des éducateurs sur chaque groupe ! Je ne suis pas certain que ce genre de préoccupations et de vocables soit de nature à œuvrer pour le bien être de l'enfant accueilli !

— **En mettant constamment en avant les concepts de préadolescents, d'adolescents**, notre société, et, hélas, notre profession, ne parlent pratiquement plus d'enfants, terme réservé à la « petite enfance » ! On oublie que lorsque l'on accueille un enfant, c'est à chaque fois une nouvelle rencontre qui a lieu. Tomkiewicz disait : « *Lorsqu'il est en face de moi, je parle à une personne, pas à un cas social, encore moins à une situation* ». Un « ado » à qui je faisais part de ma préoccupation à son sujet m'a rassuré en me disant que j'avais tort de m'inquiéter car il ne s'agissait que de sa « crise d'adolescence » !

— Bien que je ne sois informé de **la formation** que par les stagiaires que je reçois, il me semble que le droit, la sociologie, la psychologie, peut-être aussi l'anthropologie, ont pris à juste titre une place importante dans les formations, mais peu de pédagogie. Freinet, Tomkiewicz, Kameroner, Meirieu, Korczak ? Sans doute réservé aux EJE pour la « petite enfance » ?

— Dernier écueil à éviter dans cette ambiance de restriction : ne pas évoquer **le manque de moyens humains pour accompagner ces enfants**. Un président d'association répondant à une éducatrice à ce sujet s'est vu répondre que « *quand il faisait des colos, il en levait trente* », et que cela ne lui a jamais posé de problèmes ! On peut mesurer par ces propos l'importance que certaines associations portent à l'accompagnement des enfants en difficulté !

Je terminerai par des propos plus optimistes néanmoins, car si nous essayons de mettre en œuvre cette pensée éducative de Korczak, avec nos moyens, c'est parce que le directeur actuel est sensible à ce travail et que l'équipe éducative, ici présente au grand complet, se montre active avec une grande disponibilité. Par les temps qui courent, il est rassurant de constater que le militantisme pour les droits de l'enfant n'a pas complètement disparu de nos institutions.

René-Julien Baron, 9 décembre 2009,  
Intervention au colloque de l'Association Française Janusz Korczak  
à la Bibliothèque Polonaise de Paris.

### ***Pour citer cet article***

BARON René-Julien : « Mettre en œuvre la pensée éducative korczakienne », intervention donnée au colloque « Janusz Korczak et les droits de l'enfant : tout reste à faire », 9 décembre 2009, Association frse J. Korczak (AFJK), 4 p. [[en ligne sur korczak.fr](http://korczak.fr)]